GIP
HAUTE-MARNE

Chaumont, le 5 - JAN. 2021

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 2020
# COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le lundi 21 décembre 2020 à 14h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

**Participaient à la réunion les administrateurs (7)**

| | |
|---|---|
| M. Nicolas LACROIX, | Président |
| M. Michel BOULLEE, | Vice-Président |
| M. François ROSA, | Secrétaire Général – Préfecture de la Haute-Marne |
| M. Laurent GOUVERNEUR, | Maire de Montreuil sur Blaise |
| Mme Christine GUILLEMY, | Vice-Présidente du conseil régional |
| M. David MAZOYER, | ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne |
| M. Damien THIRIOT, | Conseiller départemental |

**Membre excusé ayant donné un pouvoir nominatif (1)**

| | |
|---|---|
| M. Bertrand OLLIVIER, | Conseiller départemental ayant donné pouvoir à M. LACROIX |

**Membres absent non représenté (1)**

| | |
|---|---|
| M. Hervé GERIN, | Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat |

**Participaient également (7)**

| | |
|---|---|
| Mme Maryse CHARPENTIER, | Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne |
| M. Nicolas HALLIER | Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire |
| M. Eric LAFON, | Directeur Adjoint GIP Haute-Marne |
| M. Marc LEBRUN, | ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron |
| M. Jean MASSON, | Directeur GIP Haute-Marne |
| Mme Stéphanie PROBERT | Responsable Administratif GIP Haute-Marne |
| M. Nicolas SERRAND, | DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL |

Sept administrateurs sont présents et un excusé ayant donné un pouvoir nominatif soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

***Propos introductif de M. le Président***

Le conseil d'administration du 21 décembre 2020 accueille un nouvel administrateur en la personne de Damien THIERIOT qui a été désigné par le conseil départemental pour remplacer Bruno SIDO. Damien THIERIOT est maire de Lezéville, une commune du rayon des 10 km.

La prochaine assemblée générale qui se tiendra en présentiel, en février 2021 si les conditions le permettent, aura à désigner pour trois ans deux administrateurs représentant les communes. Actuellement, ces postes d'administrateur sont tenus par Michel BOULLEE (communes urbaines) et Laurent GOUVERNEUR (communes rurales).

Cette assemblée devra aussi approuver l'adhésion de nouvelles communes. Il s'agit de communes de la zone de proximité, membres de droit, qui n'avaient pas encore souhaité intégrer le groupement (Bailly-aux-Forges, Charme-en-l'Angle, Frampas, Louvemont, Narcy et Valleret).

Enfin, le conseil d'administration qui suivra devra procéder à l'élection du Vice-Président du Groupement. Cette fonction est assurée depuis plusieurs années par Michel BOULLEE.

**2020 une année exceptionnelle pour le GIP Haute-Marne**

L'activité du GIP Haute-Marne atteindra cette année 2020 un niveau exceptionnellement élevé pour trois raisons principales :

- Des dispositifs d'aide de plus en plus étoffés dans le programme d'activité. Le programme 2020 comporte ainsi 43 dispositifs d'aide, celui de 2010 n'en comportait que 29 ;
- Des critères d'éligibilité élargis, assouplis, sans plancher de dépenses subventionnables ou planchers de subvention ;
- Un effort exceptionnel de relance et de soutien aux commerçants et artisans pour contrecarrer les impacts de la crise sanitaire sur notre économie.

Les initiatives du groupement pour lutter contre les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 ont été initiées par les conseils d'administration de juillet et novembre 2020. Elles ont eu trois objectifs :

- Soutenir l'activité du BTP en stimulant la dépense d'investissement des collectivités locales en élargissant à toute la Haute-Marne le dispositif d'aide aux travaux sur les bâtiments publics jusqu'en décembre 2020 ;
- Soutenir les investissements des Très Petites Entreprises tant en équipements qu'en immobilier. Les critères ont été assouplis et les enveloppes ont été élargies ;
- Soutenir les commerces et activités frappés par la fermeture administrative en novembre 2020. Ce dispositif d'indemnité forfaitaire unique a permis de soutenir 754 établissements avec 1.047.900 € d'indemnités.

A ce jour, le GIP Haute-Marne a mis en place 1.214 financements pour 53 M€ en 2020.

Le conseil d'administration et le comité exécutif réunis ce lundi 21 décembre sont appelés à statuer sur 204 projets pour un montant d'aide prévu de 15 M€ supplémentaires.

Au total, sur l'exercice 2020, le GIP Haute-Marne aura acté 1.422 financements pour 68 M€. A titre de comparaison, le groupement avait financé 494 projets en 2018 et 361 en 2019.

Ce haut niveau d'activité peut appeler plusieurs commentaires :

- Un bilan parfaitement assumé, le GIP est toujours resté dans ses domaines de compétence et l'activité de financement reflète aussi un certain dynamisme des investisseurs publics et privés sur le territoire dont on peut se féliciter.

  En cette année particulière, le GIP se devait de produire un effort exceptionnel.
- L'efficacité des procédures et modalités de fonctionnement du GIP qui a pu absorber un sursaut d'activité de 300% entre 2019 et 2020. Dans un contexte difficile avec des périodes de confinement, du télétravail, des réunions tenues tantôt en présentiel, tantôt à distance, l'organisation du groupement a su faire face.

L'équipe du GIP ainsi que les partenaires de l'Etat impliqués dans le fonctionnement du groupement (agent comptable du groupement, Préfecture, DDFiP) ont su absorber cette activité supplémentaire. Pour le paiement des indemnités des commerces, une secrétaire comptable a été recrutée, pour la durée du dispositif, par l'intermédiaire d'une agence de travail temporaire.

- La nécessité de veiller en toute transparence à l'équilibre entre les engagements financiers et les capacités financières. Les financements décidés ce jour seront notifiés en janvier 2021 et en partie financés sur nos ressources 2021.

Le GIP Haute-Marne doit se concentrer sur le cœur de ses missions et conserver sa capacité à soutenir les projets les plus structurants du territoire et les plus utiles au tissu économique.

**Décisions du conseil d'administration**

***7671 - Communauté de Communes du Grand Langres – Aménagement d'un groupe scolaire – Bâtiment 22 Citadelle à Langres – 1ère tranche*** **(20-38)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre d'une première tranche de travaux d'aménagement d'un groupe scolaire dans le bâtiment 22 de la Citadelle à Langres, une aide limitée à 3.270.844 €, représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 8.177.110 € HT.

Cette opération est éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 7-1 du contrat de ville de Langres 2015-2020.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

***7672 - Ville de Langres – Travaux de restauration et d'entretien des remparts*** **(20-39)**

Le conseil d'administration décide d'accorder, à la Ville de Langres, dans le cadre des travaux de restauration et d'entretien des remparts de Langres, une aide limitée à 884.936 €, représentant 15 % d'une assiette éligible arrêtée à 5.899.577 € HT.

Cette opération est éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 1-1 du contrat de ville de Langres 2015-2020.

Par dérogation au mode de versement habituel du Groupement, la subvention sera versée comme suit :

- Pour la tranche 1, avance de 50 % du montant estimé de la tranche et deux acomptes,
- Pour chacune des tranches 2 à 6, avance de 30 % du montant estimé de la tranche, deux acomptes et un solde.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

***7674 - Ville de Saint-Dizier – Création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) – Tranche 1*** **(20-40)**

Le conseil d'administration décide d'accorder, à la Ville de Saint-Dizier, dans le cadre d'une première tranche de travaux de création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier, une aide limitée à 479.975 €, représentant 30 % d'une assiette éligible arrêtée à 1.599.915 € HT (l'acquisition d'une parcelle auprès de la SNCF, effectuée en 2011 pour 320.000 €, n'est pas éligible, le GIP Haute-Marne ayant eu connaissance du dossier en octobre 2015).

Cette opération est éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 3-1 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

***7644 - Conseil Régional Grand Est - déploiement du réseau régional d'initiative publique Très Haut Débit* (20-41)**

Le conseil d'administration décide d'accorder au conseil régional Grand Est une aide en faveur du déploiement du réseau régional d'initiative publique Très Haut Débit dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 138.698.306 € HT pour sa partie haut-marnaise.

Cette aide s'éleve à 3 %, dans la limite de 3.740.100 € au titre de l'action 20-36 "Déployer l'infrastructure très haut débit".

L'engagement étant supérieur à la délégation du comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

***7600 - Commune de La-Porte-du-Der - réhabilitation d'un immeuble en espace France Services - Montier-en-Der* (20-42)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de La-Porte-du-Der, une aide pour la réhabilitation d'une maison à pans de bois place hôtel de Ville à Montier-en-Der dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 870.309 € HT.

Cette aide s'élève à 30 %, dans la limite de 261.092 € au titre de l'action 20-43 "Soutenir les initiatives et investissements des collectivités locales et leur groupement durant la crise de la Covid 19".

Cette action modifie les taux et zones géographiques sur lesquelles est applicable l'action 20-24 "Bâtiment communaux et équipements sportifs" pour laquelle la délégation du comité exécutif est limitée à 200.000 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

***Action 20-12 "Soutien aux TPE artisanales et commerciales" modifiée par l'action 20-42 "Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19"* (20-43)**

Le conseil d'administration décide d'accorder pour les 16 opérations suivantes une aide de 30 %, dans la limite globale de 274.590 € au titre de l'action 20-12 "Soutien aux TPE artisanales et commerciales" modifiée par l'action 20-42 "Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19" :

| Num | Organisme | Nom | Localité | Montant retenu | Aide GIP | Taux |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7383 | DUPONT TP | matériel de terrassement robotisé pour pelleteuse | Villegusien-le-Lac | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7499 | SARL DES CÔTES NOIRES | aménagement de box fermés et chauffés dans un chenil | Moëslains | 63.682 | 19.104 | 30% |
| 7502 | VSC52 | travaux de rénovation du restaurant O CORSAIRE | Peigney | 39.006 | 10.440 | 27% |
| 7516 | LE BARATIN | travaux de rénovation d'un bar 1 rue Tréfousse | Chaumont | 56.687 | 17.006 | 30% |
| 7580 | GARAGE DE LA PLAINE | extension des locaux du garage | Colmier-le-Haut | 61.942 | 18.582 | 30% |
| 7616 | BUCHES ET BUCHETTES DU BASSIGNY | acquisition d'une grue forestière | Breuvannes-en-Bassigny | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7651 | SCI PELLETIER | aménagement des locaux pour la BOULANGERIE PELLETIER - 47 rue Saint-Jacques | Châteauvillain | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7652 | SCI BTL | aménagement du salon AMNESIA COIFFURE - 8 Grande rue | Bourbonne-les-Bains | 62.221 | 18.666 | 30% |
| 7664 | CENTRALE DEPANNAGE | aménagement de locaux professionnels | Langres | 67.279 | 20.183 | 30% |
| 7665 | KEBAB LIGHT PANINI | aménagement des locaux professionnels | Chaumont | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7666 | KEBAB LIGHT PANINI | équipements de cuisine | Chaumont | 55.629 | 16.688 | 30% |
| 7676 | CHOCOLATERIE MUSSY | travaux de rénovation d'un local commercial | Chaumont | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7678 | CHOCOLATERIE MUSSY | matériel de cuisine et de présentation | Chaumont | 40.000 | 12.000 | 30% |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7683 | ST2V | grue loglift 28 tonnes | Marnay-sur-Marne | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7684 | Rollée Claude SAS | extension du show-room | Chaumont | 79.579 | 23.873 | 30% |
| 7796 | EMVEÜS | poste à souder, station de travail informatique, logiciels | Bricon | 33.494 | 10.048 | 30% |
| | | | | 919.519 | 274.590 | 30% |

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (10.000 € par opération), les décisions relèvent du conseil d'administration du groupement.

***Représentants du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM « Haute Marne Immo-Bail »*** **(20-44)**

Le conseil d'administration décide de désigner M. Damien THIERIOT comme représentant du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM Haute-Marne Immo-Bail.

***Programme d'activité 2021*** **(20-45)**

Le conseil d'administration décide d'adopter le programme d'activité 2021 joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé à 15h00, la séance est levée.

Le Président

Nicolas LACROIX

Le Commissaire du Gouvernement

12 JAN. 2021

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

| CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020 | N°20-38 |
|---|---|
| **OBJET : Communauté de Communes du Grand Langres – Aménagement d'un groupe scolaire – Bâtiment 22 Citadelle à Langres – 1ère tranche** | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

La Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) souhaite rénover le bâtiment 22 de la Citadelle de Langres qui fait partie d'un ensemble de bâtiments (friches militaires) en cours de reconversion.

Le bâtiment 22 regroupera les quatre écoles des quartiers neufs : les deux écoles du pôle scolaire des Ouches, l'école maternelle de la Grenouille, l'école élémentaire de la Bonnelle.

Ce regroupement permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en temps scolaire et des enfants en temps périscolaire, et de créer un véritable pôle éducatif dans la continuité de la Maison de l'Enfance sur le même quartier.

Les travaux envisagés permettront :

- de prévoir un seul lieu d'accueil pour les enfants et les familles,
- d'améliorer la sécurité et la salubrité des élèves en leur offrant des locaux aux dernières normes,
- d'offrir des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- de contribuer au développement durable en construisant des bâtiments notamment économes en énergie, respectueux de la qualité de l'air, qui tiennent compte des aléas climatiques,
- de créer de petites unités intérieures et extérieures, et des locaux modulaires pour faciliter la prise en charge particulière de certains élèves, liée au contexte socio-éducatif,
- de faciliter les liens et les échanges entre maternelle et élémentaire.

Le montant des travaux est estimé à 10.801.688 € HT.

Le contrat de ville de Langres 2015-2020 prévoyait un montant de travaux de 9.389.320 € HT. C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Grand Langres a proposé au GIP Haute-Marne de financer ce projet en deux tranches :

- une première tranche sur le contrat de ville 2015-2020 en cours,
- une deuxième tranche sur le contrat de ville 2021-2026 en cours de réflexion.

Toutefois, afin de ne pas dépasser l'enveloppe globale de subventions de 6.790.000 € dédiée au contrat de ville de Langres 2015-2020, l'assiette éligible à retenir par le Groupement pour la première tranche de travaux doit être limitée à 8.177.110 € HT.

Le plan de financement prévisionnel, à décembre 2020, s'établit comme suit :

| **Financement** | Montant sollicité sur 10.801.688 € HT de travaux | Taux | Aide sur la base éligible du GIP 52 (1ère tranche de travaux de 8.177.110 € HT) | Taux |
|---|---|---|---|---|
| Europe (FEDER) – Friches | 400.000 € | 4 % | 302.809 € | 4 % |
| Europe (FEDER) – Reconversion | 319.657 € | 3 % | 241.987 € | 3 % |
| Etat (DETR ou DSIL) | 866.295 € | 8 % | 655.804 € | 8 % |
| Région Grand Est – Friches | 1.500.000 € | 14 % | 1.135.532 € | 14 % |
| Région Grand Est – Reconversion | 905.319 € | 8 % | 685.346 € | 8 % |
| Région – Climaxion | 110.000 € | 1 % | 83.272 € | 1 % |
| Caisse d'Allocations Familiales | 110.000 € | 1 % | 83.272 € | 1 % |
| GIP Haute-Marne (1ère tranche aide de 3.270.728 € sur CV 2015-2020 soit 40 % de 8.177.110 € HT) | 3.270.844 € | 30 % | 3.270.844 € | 40 % |
| GIP Haute-Marne – MDE | 15.000 € | 0 % | 15.000 € | 0 % |
| Solde maître d'ouvrage | 3.304.573 € | 31 % | 1.703.243 € | 21 % |
| TOTAL | 10.801.688 € | 100 % | 8.177.110 € | 100% |

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre d'une première tranche de travaux d'aménagement d'un groupe scolaire dans le bâtiment 22 de la Citadelle à Langres, une aide limitée à 3.270.844 €, représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 8.177.110 € HT.

La Communauté de communes du Grand Langres proposera d'inscrire la Tranche 2 au contrat de ville 2021-2026 en cours d'élaboration.

Cette opération pourrait être éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 7-1 du contrat de ville de Langres 2015-2020.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre d'une première tranche de travaux d'aménagement d'un groupe scolaire dans le bâtiment 22 de la Citadelle à Langres, une aide limitée à 3.270.844 €, représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 8.177.110 € HT.

Cette opération est éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 7-1 du contrat de ville de Langres 2015-2020.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | 5 - JAN. 2021 |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le** | **Chaumont, le**<br>**LE PRESIDENT** |

Le Commissaire du Gouvernement

12 JAN. 2021

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

| **CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020** | **N°20-39** |
|---|---|
| **OBJET : Ville de Langres – Travaux de restauration et d'entretien des remparts** | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

La Ville de Langres possède un ensemble de fortifications d'environ huit kilomètres.

Les remparts du centre ancien, d'environ 3 800 m, dont la construction s'est étalée sur près de 2 000 ans, depuis l'époque gallo-romaine, constituent l'une des dernières citadelles construites en France et la plus grande enceinte fortifiée d'Europe.

En 2008, la Ville de Langres avait fait réaliser une étude sur la restauration des remparts entourant le centre historique, laquelle a défini et hiérarchisé, en fonction du diagnostic, les travaux nécessaires à la restauration complète. Un programme de restauration avait été chiffré à 22 M€ et planifié sur une période pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Depuis 2008, plusieurs secteurs ont été rénovés, par tranches annuelles, mais les remparts présentent plusieurs désordres sérieux qui ont fait l'objet de consolidations provisoires et d'étaiements d'urgence, nécessitant de programmer, sur le moyen terme, une nouvelle série de travaux dont le coût est estimé à 6 M€, sur huit ans.

Ces travaux ont fait l'objet d'une convention de financement entre l'Etat, la Région Grand Est, le conseil départemental de la Haute-Marne, la Ville de Langres et le GIP Haute-Marne, chaque partenaire s'engageant à participer financièrement de la façon suivante :

| Financeurs | Montant prévisionnel € HT | Taux |
|---|---|---|
| Etat | 1.500.000 € | 25 % |
| Région Grand Est | 1.500.000 € | 25 % |
| Département Haute-Marne | 1.500.000 € | 25 % |
| GIP Haute-Marne | 900.000 € | 15 % |
| Ville de Langres (*) | 600.000 € | 10 % |
| TOTAL | 6.000.000 € | 100 % |

(*) Le code général des collectivités territoriales autorise le Préfet à déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage sur demande de ce dernier, ce qui est le cas pour le dossier des remparts.

Le GIP Haute-Marne, par décision du comité exécutif en date du 23 septembre 2019, a octroyé, à la Ville de Langres, une première subvention limitée à 15.064 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 100.423 € HT, pour les dépenses engagées par la brigade du patrimoine chargée de missions de prévention et de travaux d'urgence, en investissement dans le cadre de l'acquisition d'une débiteuse à pierre, et en fonctionnement pour les salaires, l'outillage et les consommables.

La Ville de Langres a procédé au recrutement d'un maître d'œuvre qualifié en restauration du patrimoine pour établir un diagnostic (ci-annexé) destiné à cibler les zones prioritaires à restaurer, à établir un phasage des interventions annuelles et à les chiffrer.

Les travaux vont se dérouler en six phases et vont concerner :

- Phase 1 : la face Nord du Faubourg de Sous-Murs et Brèches au droit de la Crémaillère (883.771 € HT),
- Phase 2 : le tronçon de rempart entre la Tour du Petit-Sault et la Tour Carrée, et la porte gallo-romaine (867.998 € HT),
- Phase 3 : la face Est du Faubourg de Sous-Murs jusqu'à la Tour du Sous-Mur incluse (758.955 € HT),
- Phase 4 : la Tour du Petit-Sault (1.041.539 € HT),
- Phase 5 : les Tours de Navarre et d'Orval (1.353.319 € HT),
- Phase 6 : la face Sud du Faubourg de Sous-Murs depuis la Tour de Sous-Murs exclue (879.621 € HT).

Les travaux devaient s'étaler initialement de 2019 à 2026. Ils vont être décalés dans le temps et il est prévu, pour ne pas perdre de temps, lors de la réalisation des travaux d'une phase, de mener en parallèle les études de la phase suivante.

A ce jour, le montant des travaux est estimé à 5.785.203 € HT, auquel viennent s'ajouter des prestations intellectuelles (dont frais de maîtrise d'œuvre) pour 427.124 € HT, soit un total de 6.212.327 € HT, mais il est susceptible d'évoluer à la hausse (6,6 M€ HT).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit sur la base éligible retenue par le GIP Haute-Marne (6 M€ - 100.423 € déjà pris en compte = 5.899.577 € HT):

| **Financement** | Montant sollicité sur 6.212.327 € de travaux | Taux | Aide sur la base éligible du GIP 52 (5.899.577 € HT) | Taux |
|---|---|---|---|---|
| Etat DRAC (13 893 € déjà octroyés) | 1.486.107 € | 24% | 1.411.291 | 24% |
| Région Grand Est | 1.500.000 € | 24% | 1.424.485 | 24% |
| Département de la Haute-Marne | 1.500.000 € | 24% | 1.424.485 | 24% |
| GIP Haute-Marne (15 064 € déjà octroyés) | 884.936 € | 14% | 884.936 | 15% |
| Solde Maître d'ouvrage | 841.284 € | 14% | 754.380 | 13% |
| TOTAL | 6.212.327 € | 100% | 5.899.577 | 100% |

Un avenant à la convention cadre de partenariat et de financement en date du 7 décembre 2018 sera soumis prochainement au Groupement afin de prendre en compte le nouveau calendrier de travaux, le découpage en phases ainsi que le montant des travaux revu à la hausse.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la Ville de Langres, dans le cadre des travaux de restauration et d'entretien des remparts de Langres, une aide limitée à 884.936 €, représentant 15 % d'une assiette éligible arrêtée à 5.899.577 € HT.

Cette opération pourrait être éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 1-1 du contrat de ville de Langres 2015-2020.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

d'accorder, à la Ville de Langres, dans le cadre des travaux de restauration et d'entretien des remparts de Langres, une aide limitée à 884.936 €, représentant 15 % d'une assiette éligible arrêtée à 5.899.577 € HT.

Cette opération est éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 1-1 du contrat de ville de Langres 2015-2020.

Par dérogation au mode de versement habituel du Groupement, la subvention sera versée comme suit :

- Pour la tranche 1, avance de 50 % du montant estimé de la tranche et deux acomptes,
- Pour chacune des tranches 2 à 6, avance de 30 % du montant estimé de la tranche, deux acomptes et un solde.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le**<br><br>Le Commissaire du Gouvernement<br><br>12 JAN. 2021 | **Chaumont, le** 5 JAN. 2021<br>**LE PRESIDENT** |

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

| CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020 | N°20-40 |
|---|---|
| **OBJET :** Ville de Saint-Dizier – Création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) – Tranche 1 | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

La Ville de Saint-Dizier porte le projet de requalification du quartier de la gare dont le pôle d'échange multimodal est la pierre angulaire.

L'aménagement et le développement du quartier de la gare constituent une démarche complémentaire, indispensable à la réhabilitation et l'extension du centre-ville dont il est tout proche.

Les perspectives de développement urbain de la ville et de l'agglomération, la nécessité de créer une véritable intermodalité à l'échelle communautaire, de rationaliser la circulation tous modes confondus et les stationnements en proximité immédiate de la gare, sont autant d'enjeux qui poussent la collectivité à planifier la création du pôle d'échange pour les prochaines années.

Ce projet est porteur de nombreux objectifs :

- concentrer l'offre de services pour réduire les conflits entre les modes de déplacement et limiter le recours à la voiture individuelle,
- favoriser les accès piétons au secteur de la gare,
- proposer un aménagement flexible adaptable en fonction de la modification de la carte scolaire de la région ou de l'évolution urbaine de la ville par exemple,
- offrir des services plus larges aux usagers et développer de nouveaux services liés au tourisme comme la location de vélos,
- contribuer à la restructuration du quartier de la gare, initiée avec la création du centre nautique, de la halte nautique, etc.

Le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, prévoyait, à l'action 3-1, des travaux d'un montant de 4.500.000 € HT et une subvention, au taux de 30 %, limitée à 1.350.000 €. Les travaux se dérouleront finalement en deux temps et la deuxième tranche sera proposée par la Ville dans le contrat de centralité (nouvelle dénomination) 2021-2026 en cours de réflexion.

Afin d'aménager ce pôle, la Ville doit en effet mener une première tranche préparatoire axée sur la réalisation de différentes études préalables, sur l'acquisition d'emprises foncières et sur la démolition de bâtiments, dans l'optique de reconquérir des terrains pour les aménagements à venir.

Le coût de cette première tranche est estimé à 1.919.915 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| **Financement** | Montant sollicité sur 1.919.915 € HT | Taux | Aide sur la base éligible du GIP 52 (1.599.915 € HT) | Taux |
|---|---|---|---|---|
| Europe FEDER 2014-2020 – Axe 5 | 383.983 € | 20 % | 319.983 € | 20 % |
| Etat - FNADT | 303.102 € | 16 % | 252.583 € | 16 % |
| GIP Haute-Marne | 575.974 € | 30 % | 479.975 € | 30 % |
| Ville de Saint-Dizier | 656.856 € | 34 % | 547.374 € | 34 % |
| TOTAL | 1.919.915 € | 100 % | 1.599.915 € | 100% |

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la Ville de Saint-Dizier, dans le cadre d'une première tranche de travaux de création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier, une aide limitée à 479.975 €, représentant 30 % d'une assiette éligible arrêtée à 1.599.915 € HT (l'acquisition d'une parcelle auprès de la SNCF, effectuée en 2011 pour 320.000 €, n'est pas éligible, le GIP Haute-Marne ayant eu connaissance du dossier en octobre 2015).

Cette opération pourrait être éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 3-1 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

d'accorder, à la Ville de Saint-Dizier, dans le cadre d'une première tranche de travaux de création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier, une aide limitée à 479.975 €, représentant 30 % d'une assiette éligible arrêtée à 1.599.915 € HT (l'acquisition d'une parcelle auprès de la SNCF, effectuée en 2011 pour 320.000 €, n'est pas éligible, le GIP Haute-Marne ayant eu connaissance du dossier en octobre 2015).

Cette opération est éligible à l'action 20-31 "contrats de centralité" et à l'action 3-1 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le**<br><br>Le Commissaire du Gouvernement<br><br>12 JAN. 2021 | **Chaumont, le** 5 - JAN. 2021<br>**LE PRESIDENT** |

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

| CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020 | N°20-41 |
|---|---|
| **OBJET :** **Conseil Régional Grand Est - déploiement du réseau régional d'initiative publique Très Haut Débit** | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Le conseil régional Grand Est et les sept conseils départementaux composant la région ont décidé courant 2016 d'agir de manière concertée et solidaire pour réussir la mutation de leurs territoires vers le Très haut Débit (THD).

La maîtrise d'ouvrage (pilotage administratif et financier) du THD est assurée par la Région. Le pilotage technique est assuré par la Région en association avec les sept Départements concernés. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par le concessionnaire Losange, qui a confié la maîtrise d'œuvre pour la conception-construction à un GIE.

Les clauses contractuelles de la convention de délégation de service public prévoient que le déploiement de la fibre optique du projet THD Losange se fasse en une tranche ferme de cinq années et demie (études comprises) pour les communes disposant exclusivement de l'internet par réseau téléphonique (ADSL) hors zones d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) et des zones très denses. La tranche conditionnelle ne concerne pas la Haute-Marne.

Pour les communes de la tranche ferme, Losange a pour obligation :

- le traitement des communes identifiées comme prioritaires à l'échelle de chaque département, sur les trois premières années du contrat (entre le 4 août 2017 et le 3 août 2020) ;
- d'assurer intégralement le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des communes dans un délai de cinq années et demi (jusqu'au 3 février 2023).

Le contrat de concession prévoit une subvention publique globale de 222,31 millions d'euros (17% du total des investissements de la tranche ferme). La Région assurera le préfinancement intégral de cette contribution et supportera les frais de portage et financiers inhérents (25 M€) qu'elle ne répercutera pas aux co-financeurs publics.

Dans le plan de financement global, il avait été conjointement arrêté une participation locale (commune ou EPCI selon compétence) de 100 € par prise.

Le financement public suivrait la répartition suivante :

| Financeur | Montant | Taux |
|---|---|---|
| Feder Champagne-Ardenne et Lorraine | 24.000.000 | 11% |
| Etat | 62.000.000 | 28% |
| 88 EPCI concernés | 82.730.000 | 37% |
| 7 Départements | 2.000.000 | 1% |
| Conseil régional | 51.498.072 | 23% |

Pour la Haute-Marne, le nombre de prises hors zones AMII (base 2016) s'élève à 74.802 et le total des investissements à 138.698.306 €.

Le conseil départemental de la Haute-Marne et le GIP Haute-Marne ont décidé de prendre à leur charge à partié la part due à la Région par les EPCI(ou communes) en Haute-Marne.

| Financeur | Montant | Taux |
|---|---|---|
| Concessionnaire | 118.640.422 | 86% |
| Feder Champagne-Ardenne | 2.169.628 | 2% |
| Etat | 5.610.161 | 4% |
| Conseil départemental | 181.609 | 0% |
| Conseil départemental (50% part EPCI) | 3.740.100 | 3% |
| GIP Haute-Marne (50% part EPCI) | 3.740.100 | 3% |
| Conseil régional | 4.616.286 | 3% |
| TOTAL | 138.698.306 | 100% |

Les modalités de paiement pourraient suivre le rythme suivant :

| Année | Conseil départemental (50% part EPCI) | GIP Haute-Marne (50% part EPCI) |
|---|---|---|
| 2020 | 740.100 | 740.100 |
| 2021 | 1.000.000 | 1.000.000 |
| 2022 | 1.000.000 | 1.000.000 |
| 2023 | 1.000.000 | 1.000.000 |
| TOTAL | 3.740.100 | 3.740.100 |

L'aide du groupement pourrait être accordée dans le cadre de l'action 20-36 "Déployer l'infrastructure très haut débit".

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif (300.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder au conseil régional Grand Est une aide en faveur du déploiement du réseau régional d'initiative publique Très Haut Débit dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 138.698.306 € HT pour sa partie haut-marnaise.

Cette aide pourrait s'élever à 3 %, dans la limite de 3.740.100 € au titre de l'action 20-36 "Déployer l'infrastructure très haut débit".

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

d'accorder au conseil régional Grand Est une aide en faveur du déploiement du réseau régional d'initiative publique Très Haut Débit dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 138.698.306 € HT pour sa partie haut-marnaise.

Cette aide s'élève à 3 %, dans la limite de 3.740.100 € au titre de l'action 20-36 "Déployer l'infrastructure très haut débit".

Le conseil d'administration décide de valider la convention tripartite de financement pour le déploiement du réseau d'initiative publique THD jointe en annexe.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le**<br><br>Le Commissaire du Gouvernement<br><br>12 JAN. 2021 | **Chaumont, le** 5 - JAN. 2021<br>**LE PRESIDENT** |

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

| CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020 | N°20-42 |
|---|---|
| **OBJET :** **Commune de La-Porte-du-Der - réhabilitation d'un immeuble en espace France Services - Montier-en-Der** | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

La commune de La-Porte-du-Der a fait l'acquisition d'un immeuble, situé à Montier-en-Der, place de l'Hôtel de ville et mitoyen à a mairie.

La collectivité a souhaité renforcer l'offre de services déjà existante sur le pays dervois et a proposé sa candidature pour la création d'un espace France Services auprès des services préfectoraux.

La création d'un espace France Services permettra à chaque citoyen, citadin ou rural, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien (accompagnement à l'utilisation des outils informatiques, aides aux démarches en ligne,...).

Une partie du bâtiment actuel (côté place de l'Hôtel de ville) sera conversé et un curage complet sera réalisé pour ne garder que l'ossature porteuse. Les autres bâtiments seront démolis.

Une extension sera créée dans le prolongement du bâtiment existant pour augmenter la capacité des bureaux.

Le coût global de l'opération est estimé à 870.309 € HT et le plan de financement :

| Financeurs | Montants (€) | Taux |
|---|---|---|
| Etat | 391.639 | 45% |
| GIP Haute-Marne | 261.092 | 30% |
| Maître d'ouvrage | 217.578 | 25% |
| TOTAL | 870.309 | 100% |

Cette opération pourrait être éligible à l'action 20-43 "Soutenir les initiatives et investissements des collectivités locales et leur groupement durant la crise de la Covid-19", qui modifie les taux et zones géographiques sur lesquelles est applicable l'action 20-24 "Bâtiments communaux et équipements sportifs".

La compétence du comité exécutif est limitée à 200.000 € d'aide pour les subventions accordées dans le cadre de l'action 20-24 "Bâtiments communaux et équipements sportifs".

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de La-Porte-du-Der, une aide de 261.092 € pour la réhabilitation d'un immeuble en espace France Services à Montier-en-Der dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 870.309 € HT.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

d'accorder à la commune de La-Porte-du-Der, une aide pour la réhabilitation d'une maison à pans de bois place hôtel de Ville à Montier-en-Der dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 870.309 € HT.

Cette aide s'élève à 30 %, dans la limite de 261.092 € au titre de l'action 20-43 "Soutenir les initiatives et investissements des collectivités locales et leur groupement durant la crise de la Covid-19".

Cette action modifie les taux et zones géographiques sur lesquelles est applicable l'action 20-24 "Bâtiment communaux et équipements sportifs" pour laquelle la délégation du comité exécutif est limitée à 200.000 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le**<br><br>Le Commissaire du Gouvernement<br><br>12 JAN. 2021 | **Chaumont, le** 5 - JAN. 2021<br>**LE PRESIDENT** |

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

| **CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020** | **N°20-43** |
|---|---|
| **OBJET : Action 20-12 "Soutien aux TPE artisanales et commerciales" modifiée par l'action 20-42 "Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19"** | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Dans le cadre de la délégation accordée par l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, le conseil d'administration du 10 juillet 2020 a modifié le programme d'activité 2020 en créant deux actions nouvelles en direction l'une des entreprises et l'autre des collectivités.

Côté entreprises, l'action 20-42 "Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19" modifiait l'action 20-12 "Soutien aux TPE artisanales et commerciales".

Cette décision portait notamment sur l'augmentation des plafonds d'assiette subventionnable (80.000 € HT pour les travaux immobiliers et 40.000 € HT pour l'acquisition d'équipements) et sur l'intensité de la subvention portée à 30%.

La délégation du comité exécutif n'avait quant à elle pas été augmentée (10.000 €).

Dans les faits, l'aide mobilisable sur plusieurs dossiers dépasse ce plafond de délégation. La décision appartient au conseil d'administration.

Il est proposé au conseil d'administration pendre les 16 décisions suivantes :

| Num | Organisme | Nom | Localité | Montant retenu | Aide GIP | Taux |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7383 | DUPONT TP | matériel de terrassement robotisé pour pelleteuse | Villegusien-le-Lac | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7499 | SARL DES CÔTES NOIRES | aménagement de box fermés et chauffés dans un chenil | Moëslains | 63.682 | 19.104 | 30% |
| 7502 | VSC52 | travaux de rénovation du restaurant O CORSAIRE | Peigney | 39.006 | 10.440 | 27% |
| 7516 | LE BARATIN | travaux de rénovation d'un bar 1 rue Tréfousse | Chaumont | 56.687 | 17.006 | 30% |
| 7580 | GARAGE DE LA PLAINE | extension des locaux du garage | Colmier-le-Haut | 61.942 | 18.582 | 30% |
| 7616 | BUCHES ET BUCHETTES DU BASSIGNY | acquisition d'une grue forestière | Breuvannes-en-Bassigny | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7651 | SCI PELLETIER | aménagement des locaux pour la BOULANGERIE PELLETIER - 47 rue Saint-Jacques | Châteauvillain | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7652 | SCI BTL | aménagement du salon AMNESIA COIFFURE - 8 Grande rue | Bourbonne-les-Bains | 62.221 | 18.666 | 30% |
| 7664 | CENTRALE DEPANNAGE | aménagement de locaux professionnels | Langres | 67.279 | 20.183 | 30% |
| 7665 | KEBAB LIGHT PANINI | aménagement des locaux professionnels | Chaumont | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7666 | KEBAB LIGHT PANINI | équipements de cuisine | Chaumont | 55.629 | 16.688 | 30% |
| 7676 | CHOCOLATERIE MUSSY | travaux de rénovation d'un local commercial | Chaumont | 80.000 | 24.000 | 30% |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7678 | CHOCOLATERIE MUSSY | matériel de cuisine et de présentation | Chaumont | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7683 | ST2V | grue loglift 28 tonnes | Marnay-sur-Marne | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7684 | Rollée Claude SAS | extension du show-room | Chaumont | 79.579 | 23.873 | 30% |
| 7796 | EMVEÜS | poste à souder, station de travail informatique, logiciels | Bricon | 33.494 | 10.048 | 30% |
| | | | | 919.519 | 274.590 | 30% |

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

d'accorder une aide de 30 %, dans la limite globale de 274.590 € au titre de l'action 20-12 "Soutien aux TPE artisanales et commerciales" modifiée par l'action 20-42 "Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19" pour les 16 opérations suivantes :

| Num | Organisme | Nom | Localité | Montant retenu | Aide GIP | Taux |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7383 | DUPONT TP | matériel de terrassement robotisé pour pelleteuse | Villegusien-le-Lac | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7499 | SARL DES CÔTES NOIRES | aménagement de box fermés et chauffés dans un chenil | Moëslains | 63.682 | 19.104 | 30% |
| 7502 | VSC52 | travaux de rénovation du restaurant O CORSAIRE | Peigney | 39.006 | 10.440 | 27% |
| 7516 | LE BARATIN | travaux de rénovation d'un bar 1 rue Tréfousse | Chaumont | 56.687 | 17.006 | 30% |
| 7580 | GARAGE DE LA PLAINE | extension des locaux du garage | Colmier-le-Haut | 61.942 | 18.582 | 30% |
| 7616 | BUCHES ET BUCHETTES DU BASSIGNY | acquisition d'une grue forestière | Breuvannes-en-Bassigny | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7651 | SCI PELLETIER | aménagement des locaux pour la BOULANGERIE PELLETIER - 47 rue Saint-Jacques | Châteauvillain | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7652 | SCI BTL | aménagement du salon AMNESIA COIFFURE - 8 Grande rue | Bourbonne-les-Bains | 62.221 | 18.666 | 30% |
| 7664 | CENTRALE DEPANNAGE | aménagement de locaux professionnels | Langres | 67.279 | 20.183 | 30% |
| 7665 | KEBAB LIGHT PANINI | aménagement des locaux professionnels | Chaumont | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7666 | KEBAB LIGHT PANINI | équipements de cuisine | Chaumont | 55.629 | 16.688 | 30% |
| 7676 | CHOCOLATERIE MUSSY | travaux de rénovation d'un local commercial | Chaumont | 80.000 | 24.000 | 30% |
| 7678 | CHOCOLATERIE MUSSY | matériel de cuisine et de présentation | Chaumont | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7683 | ST2V | grue loglift 28 tonnes | Marnay-sur-Marne | 40.000 | 12.000 | 30% |
| 7684 | Rollée Claude SAS | extension du show-room | Chaumont | 79.579 | 23.873 | 30% |
| 7796 | EMVEÜS | poste à souder, station de travail informatique, logiciels | Bricon | 33.494 | 10.048 | 30% |
| | | | | 919.519 | 274.590 | 30% |

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (10.000 € par opération), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le**<br><br>Le Commissaire du Gouvernement<br><br>12 JAN. 2021 | **Chaumont, le** 5 - JAN. 2021<br>**LE PRESIDENT** |

# GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020 | N°20-44 |
|---|---|
| **OBJET :** **Représentants du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM « Haute-Marne Immo-Bail »** | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Par délibération en date du 7 décembre 2015, l'assemblée générale du GIP Haute-Marne avait décidé, à l'unanimité, de constituer une SEM dénommée « SEM Haute-Marne Immo-Bail » ayant pour objet le portage immobilier de projets principalement industriels, et d'acquérir 2 499 actions de cette SEM d'un montant nominal unitaire de 1 000 €.

Le capital de la SEM « Haute-Marne Immo-Bail » s'établit à 5.001.000 €, réparti en 5.001 actions de 1.000 € chacune, détenues au départ par le conseil départemental de la Haute-Marne (2 501 parts), le GIP Haute-Marne (2 499 parts) et un privé (1 part).

Les dispositions de la loi NOTRe ont contraint le conseil départemental de la Haute-Marne à céder 2/3 de ses actions (1 668 actions) à des collectivités ayant une compétence en matière de développement économique.

Le Conseil d'administration de la SEM a délibéré le 29 mai 2017 sur la cession de ces 1 668 actions détenues par le conseil départemental de la Haute-Marne, à raison de 834 actions pour la Région Grand Est et 834 actions pour l'Agglomération de Chaumont. Cette répartition a été validée par les deux exécutifs concernés :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % |
|---|---|---|
| GIP Haute-Marne | 2 499 | 49,97 % |
| Conseil départemental de la Haute-Marne | 833 | 16,66 % |
| Région Grand Est | 834 | 16,68 % |
| Agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles | 834 | 16,68 % |
| Personne physique | 1 | 0,01 % |
| TOTAL | 5 001 | 100,00 % |

En vertu de l'article 13 des statuts de la SEM Haute-Marne Immo-Bail, les sièges au conseil d'administration ont été attribués à chaque collectivité territoriale ou groupement à proportion des actions détenues individuellement.

Concernant le nombre de représentants personnes physiques des administrateurs personnes morales, compris selon les statuts entre 5 et 17, il a été décidé de le fixer à 11 selon la composition :

| Actionnaires | Nombre de représentants au Conseil d'administration |
|---|---|
| GIP Haute-Marne : 49,97*11 | 5 |
| Conseil départemental de la Haute-Marne : 16,66*11 | 2 |
| Région Grand Est : 16,68*11 | 2 |
| Agglomération de Chaumont | 2 |

composition qui a été entérinée par l'assemblée générale des actionnaires de la SEM le 19 juin 2017.

Le nombre des représentants du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM est donc passé de 3 initialement (MM. Michel BOULLEE, Bertrand OLLIVIER et Jean MASSON) à 5 avec la désignation de MM. Bruno SIDO et Laurent GOUVERNEUR le 18 décembre 2017.

Suite à la démission de M. Bruno SIDO, il convient de désigner un nouvel administrateur au conseil d'administration de la SEM Haute-Marne Immo-Bail.

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne est appelé à se prononcer sur la désignation d'un administrateur représentant le GIP Haute-Marne au sein de la SEM Haute-Marne Immo-Bail.

M. Damien THIERIOT fait acte de candidature.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

de désigner M. Damien THIERIOT comme représentant du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM Haute-Marne Immo-Bail.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le**<br><br>Le Commissaire du Gouvernement<br><br>12 JAN. 2021 | **Chaumont, le** 5 - JAN. 2021<br>**LE PRESIDENT** |

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

| CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>REUNION DU 21 DECEMBRE 2020 | N°20-45 |
|---|---|
| **OBJET :** **Programme d'activité 2021** | |

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 1 |
| Total des membres présents ou représentés | 8 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 0 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2020 proposé contient 39 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il reprend les dispositifs du programme d'activité 2020, certaines actions ayant fait l'objet d'ajustements rédactionnels sans en modifier l'intensité de financement.

Les modifications sont :

- Actions 21-04 - "Amélioration des conditions de mobilisation des ressources bois"

  Sont éligibles les projets individuels et collectifs dont le montant des travaux est supérieur à 40.000 € HT au taux de :
  - 40% en zone de proximité (30% hors zone de proximité), pour les opérations individuelles dont les maîtres d'ouvrages sont des communes, syndicats ou associations foncières ;
  - 60% en zone de proximité (50% hors zone de proximité), pour les opérations collectives (au minimum deux propriétaires de toute surface contigüe et supérieure à 2 ha) ;
- Actions 21-11 - "Soutien aux TPE artisanales et commerciales"

  Pour les entreprises commerciales et artisanales (alimentaire et restauration, automobile, bâtiment, service à la personne et artisanat de production), dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés, sont éligibles au taux de 20% :
  - les travaux consacrés à la création ou remise en état du local professionnel, intérieur et extérieur dans la limite de 80.000 € HT de travaux ;
  - l'acquisition d'équipements amortissables dans la limite de 40.000 € HT ;
  - pour la zone proche historique, l'achat d'un local lié à l'activité dans la limite d'un coût global de 100.000 € HT.
- Actions 21-17 - "Prêts pour la transmission-reprise des entreprises"

  Sont éligibles la reprise d'entreprise dont les effectifs sont au minimum de 10 salariés.
- Actions 21-22 - "Bâtiments communaux"

  Sont éligibles en zone de proximité :
  - les bâtiments publics tels que les mairies, églises, salles des fêtes ou de convivialité, ou les bâtiments dédiés à la pratique d'activités sportives au taux de 35% pour la zone historique et 25% pour le reste de la zone de proximité ;
  - les projets sur les bâtiments éligibles dont le montant des travaux est supérieur à 40.000 € HT ;
  - les projets dont le montant de la subvention est supérieur à 5.000 € HT.

- Actions 21-23 - "Groupes scolaires"

  Sont éligibles :

  - les réhabilitations globales ou les constructions neuves des bâtiments scolaires au taux de 30% en zone de proximité (20% hors zone de proximité) ;
  - les projets sur les bâtiments éligibles dont le montant des travaux est supérieur à 40.000 € HT.

- Actions 21-25 - "Centres d'incendie et de secours"

  Sont éligibles les réhabilitations globales ou les constructions neuves au taux de 30% en zone de proximité (20% hors zone de proximité).

- Actions 21-26 - "Gendarmeries"

  Sont éligibles les réhabilitations globales ou les constructions neuves au taux de 30% en zone de proximité (20% hors zone de proximité).

- Actions 21-27 - "Programme de modernisation des collèges haut-marnais"

  Sont éligibles les réhabilitations globales ou les constructions neuves au taux de 30% en zone de proximité (25% hors zone de proximité).

- Actions 21-28 - "Etablissements accueillant des mineurs à caractère social, des personnes âgées ou des personnes handicapées"

  Sont éligibles les réhabilitations globales ou les constructions neuves au taux de 30% en zone de proximité (25% hors zone de proximité).

- Actions 21-31 - "Eaux usées et eaux pluviales"

  Sont éligibles :

  - les travaux supérieurs à 15.000 € HT au taux de 25% en zone de proximité (20% hors zone de proximité).
  - les projets dont le montant de la subvention est supérieur à 3.000 € HT.

- Actions 21-32 - "Eau potable"

  Sont éligibles :

  - les travaux supérieurs à 15.000 € HT au taux de 25% en zone de proximité (20% hors zone de proximité) ;
  - les projets dont le montant de la subvention est supérieur à 3.000 € HT.

- Actions 21-35 - "Programmes routiers"

  Sont éligibles :

  - les travaux réalisés par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la modernisation de routes et des ponts au taux de 25% en zone de proximité (20% hors zone de proximité) ;
  - les travaux réalisés par les communes :

| Type de projet (maîtrise d'ouvrage communale) | Zone proche historique | Zone de proximité |
|---|---|---|
| Voiries précédemment goudronnées, places et abords | 30 % | 25 % |
| Voiries n'ayant jamais été goudronnées | 30 % | |
| Nouvelles voiries | 25 % | |

  - les projets dont le montant de la subvention est supérieur à 5.000 € HT.

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 13 novembre 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois :

Il est proposé au conseil d'adopter le programme d'activité 2021 joint en annexe.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**PAR SEPT VOIX POUR**
**DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2021 joint en annexe.

| **RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE** | |
|---|---|
| **Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le** | **Chaumont, le** 5 - JAN. 2021<br>**LE PRÉSIDENT** |

Le Commissaire du Gouvernement

12 JAN. 2021